



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 89210

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de remédier à la situation catastrophique des planteurs de bananes antillais. En Martinique, la filière a perdu mille emplois en trois ans et en Guadeloupe les exportations sont passées de 95 000 tonnes en 2002 à moins de 60 000 en 2004.

Texte de la réponse

Pôle majeur d'activité agricole des Antilles, le secteur de la banane est confronté à une crise particulièrement grave due, principalement, à l'évolution très différenciée des prix des bananes d'origine communautaire et à l'inadéquation du système de soutien. Pour faire face à ces difficultés structurelles et à la demande des pouvoirs publics, les professionnels antillais se sont engagés dans un processus de modernisation de la filière (dynamisation des organisations de producteurs, prise en charge directe de la commercialisation du produit). Le gouvernement français a conforté cette démarche en signant un contrat de progrès apportant 25 MEUR de crédits d'État sur cinq ans. Ce dispositif démultiplie les efforts des opérateurs en appuyant la structuration de la commercialisation (analyse stratégique, campagne de promotion cofinancée par l'UE), la réorganisation de la production (audit des exploitations et procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté, mesures de soutien à l'agriculture durable) et l'accompagnement socio-économique (mesure d'âge, reconversion professionnelle). De même, afin de rétablir la situation financière des exploitations, une action législative a été menée (article 111 de la loi de finance rectificative pour 2004) pour rééchelonner les cotisations salariales et 50 % des cotisations patronales, les 50 % restant étant pris en charge par l'État une fois ces deux remboursements assurés. Parallèlement, depuis 2003, le Gouvernement a programmé, chaque année, plusieurs interventions pour fluidifier la trésorerie des exploitations. S'agissant de l'aide communautaire 2004, une revalorisation importante a été obtenue par la France afin de redresser la situation financière des exploitations. Des démarches sont actuellement conduites auprès de la Commission pour obtenir, au titre de la campagne 2005, l'octroi d'un complément d'aide renforcé qui optimiserait la recette des producteurs antillais. Enfin, dans le cadre de la refonte du système d'aide communautaire, la France a pris l'initiative de l'envoi à la Commission européenne d'un mémorandum des principaux États membres producteurs (France, Espagne, Portugal et Chypre) exposant nos attentes pour assurer le maintien de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89210

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2908

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5392